

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des solidarités et de la santé

ARRETE du 22 MARS 2018

portant composition du jury du concours réservé d'accès au corps d'ingénieurs
d'études sanitaires au titre de l'année 2018

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 90-975 du 30 octobre 1990 modifié portant statut particulier du corps des ingénieurs d'études sanitaires et notamment ses articles 4 (1^{er} alinéa), 5 et 6 ;

Vu le décret n°2010-235 du 5 mars 2010 modifié relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement ;

Vu le décret n° 2013-351 du 24 avril 2013 relatif à l'ouverture des recrutements réservés pour l'accès à certains corps de fonctionnaires de l'Etat des catégories A, B et C relevant des ministres chargés des affaires sociales et du ministre chargé de la jeunesse et des sports, en application de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011, fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre accessoire à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2013 fixant la nature des épreuves et les règles d'organisation générale du concours réservé d'accès au corps des ingénieurs d'études sanitaires ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2017 modifiant l'arrêté du 11 décembre 2017 autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture d'un concours réservé pour l'accès au corps des ingénieurs d'études sanitaires ;

ARRETE :

Article 1^{er}

La composition du jury du concours réservé d'accès au corps des ingénieurs d'études sanitaires ouverts au titre de l'année 2018 est fixée ainsi qu'il suit :

Mme Delphine CAAMANO

Ingénieure en cheffe du génie sanitaire à la direction générale de la santé, Présidente ;

M. Philippe BLANCHARD

Inspecteur général des affaires sanitaires et sociales honoraire ;

Mme Nathalie MALLET

Ingénieure du génie sanitaire à la délégation départementale des Yvelines de l'agence régionale de santé d'Ile de France.

En cas d'indisponibilité de la Présidente du jury, cette fonction sera assurée par M. Philippe BLANCHARD.

Article 2

Ce concours est classé dans le groupe 2 pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

Article 3

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait, le 22 MARS 2018


Le Chef du bureau du recrutement

Arnaud SCOLAN